



Cher(e)s collègues,

Le SNASUB-FSU n'a eu de cesse de réclamer que les agents non titulaires rémunérés par le Recteur soient traités de la même manière que les agents titulaires, notamment en matière de rémunération. **Nous avons toujours proclamé : "à travail égal, salaire égal" !**

Lors du Comité Technique Spécial Académique du 21 mars dernier, le SNASUB-FSU avait fait rajouter à l'ordre du jour, en questions diverses, les modalités de versement de l'indemnité (prime de fin d'année 2016) aux agents non titulaires.

Le secrétaire général nous avait répondu que cette prime était en cours de validation par la Direction régionale des finances publiques selon les mêmes modalités que les académies l'ayant déjà mise en œuvre (évolution indiciaire) et que les services de la DPAE commenceraient à la mettre en paiement selon un calendrier étalé sur quelques mois afin d'absorber le volume des avenants à réaliser.

A l'issue du comité technique académique de ce jour, le secrétaire général d'académie nous a informés du fait que la DRFIP avait validé la procédure retenue. **ON A ENFIN GAGNE !**

**300 euros bruts - comme pour les Adjointes administratifs - pour un contrat 12 mois.**

Nous communiquerons ultérieurement sur les modalités de mise en œuvre concrète, notamment pour les collègues qui n'ont pas de contrat sur 12 mois.

Bien cordialement,

Pour l'équipe académique du SNASUB-FSU Amiens,  
Philippe LALOUETTE et Bernard GUÉANT

Site internet : <http://snasub-amiens.fr>

**S'INFORMER, SE DÉFENDRE, SE RASSEMBLER, NE RESTEZ PAS ISOLE(E) !**

**EN 2016-2017, REJOIGNEZ-LE SNASUB-FSU : <http://snasub-amiens.fr/actualitegreve/Septembre2016/BA2016-2017.pdf>**

**SOLIDARITÉ, JUSTICE SOCIALE, ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, SERVICES PUBLICS !**

**L'historique de la mobilisation du SNASUB-FSU en faveur de la prime de fin d'année pour les ANT :**

<http://snasub-amiens.fr/non-tit.htm>